

« Au courant d'AIRE »

Bulletin de l' **A.I.R.E** , Association Intercommunale des Riverains de l'EYGOUTIER et ses affluents

44, bd. E.V.Pont 83130 La Garde tél.: 0494274897 mail : a.i.r.e@free.fr site : <http://eygoutier.free.fr>

Février 2010

“ la riviero deis amourié ”

n°19

Directeur de publication : Philippe Roederer

Tirage : 200 exemplaires et diffusion par mail

EDITORIAL

Ça bouge ... enfin ...

un peu ... mais vraiment très peu .

Nous avons appris il y a quelques jours que la Déclaration d'Utilité Publique pour le percement du Second tunnel de la Clue n'était pas encore chez le Préfet . Il y a peu, il manquait une délibération du SIAHE élu en avril 2008 confirmant le choix du SIAHE précédent : personne n'avait imaginé qu'il faille une délibération pour poursuivre ce projet fondamental de toute la politique contre les inondations , opération majeure du Contrat de baie et accessoirement, objectif premier de notre association ! La délibération a donc été prise et transmise.

Aujourd'hui , il reste à faire une étude sur le foncier et il faut aussi que les Services de l'État vérifient que l'étude des rejets en mer – qui date un peu – est toujours valable .

En ce qui concerne les 7 scénarios contre les inondations proposés par le bureau d'études pour Toulon, le Syndicat ayant voulu les soumettre (en août) au Maire de Toulon, nous avons appris il y a quelques jours aussi que M.Falco avait reçu le dossier et l'avait donné à étudier à ses services. Comme vous le savez, le choix qui sera fait conditionne le second tunnel.

Pourquoi tous les documents nécessaires n'ont-ils pas été établis et fournis dans un délai opérationnel - un peu comme dans une entreprise quand elle veut répondre à un appel d'offres - , et pourquoi, en conséquence, les décisions n'ont-elles pas encore été prises ?

Serait-ce parce qu'en plus des nombreuses réglementations et des « lourdeurs » administratives, tous ceux qui s'occupent de ces projets - y compris nous - cumulent cette occupation avec d'autres plus importantes à leurs yeux : les élus sont avant tout élus de leur commune, quelques uns exercent une profession ; les fonctionnaires ont des responsabilités importantes dans leur collectivité ; les décideurs de haut niveau ont des projets plus prioritaires et souvent cumulent des charges multiples et lourdes ; enfin chacun a une vie privée et certains une famille ?

Nous allons voir ci-après ce qu'est devenu le Contrat de Baie 2002-2007 prolongé jusqu'en fin 2009 : là aussi, ça a bougé ... mais très peu pour notre bassin versant de l'Eygoutier ...

Mais enfin , ça a bougé ...

PR

[illegible]

l'Assemblée Générale

**aura lieu le mardi 23 mars 2010 à partir de 18 heures , à la GARDE ,
maison communale Gérard Philipe , salle 115**

L'ordre du jour sera le suivant:

- Rapports sur l'exercice 2009
- Avancement des dossiers d'aménagements du bassin de l'Eygoutier
- Informations diverses

Nous comptons sur votre présence mais si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée vous pouvez donner une procuration à un membre de l'association .

Le 2^d Tunnel de la Clue :

Les services de l'État ont été profondément modifiés et par suite des mutations les dossiers ne sont plus connus que par un très petit nombre des fonctionnaires ; on peut craindre qu'il y ait des demandes de nouvelles études .L'étude des rejets en mer déjà existante devrait convenir ;il y a aussi à chiffrer les acquisitions foncières et les servitudes (une des dernières études de Daragon-Sogréah, pas encore remise).

On peut espérer que ces dernières mises au point faites, le Préfet signera la mise à l'enquête publique du principe du tunnel, indépendamment de la décision qui reste à prendre pour les aménagements concernant Toulon .

Une solution pour la partie toulonnaise :

Le choix d'une solution parmi les 7 scénarios proposés par la SCE pourrait conditionner la manière dont devra être conçue l'entrée du tunnel (la DUP « de principe » mentionnée ci-dessus ferait abstraction de cette possible condition et c'est pourquoi il faut souhaiter qu'elle soit adoptée par le Préfet pour accélérer les choses).

Le syndicat a soumis le 26 novembre ses propositions pour avis au Maire de Toulon qui a remis le dossier à étudier à son adjoint M. Yannick Chênevard .

Sans nous engager, le scénario n° 4, qui prévoit une amélioration du tunnel de la Malgue (lissage des parois et abaissement du radier ?) + l'inversion entre Suvé et Clue ,par un forage par tunnelier , pourrait être choisi ; son enveloppe financière est du même ordre de grandeur que le second tunnel de la Clue .

Le batardeau :

Madame Catherine Durand, lors de la visite des installations de l'Eygoutier par le SIAHE cet été,avait pu constater que le peu d'eau qui restait dans la rivière partait à la mer à cause des fuites du batardeau ;elle avait donc ordonné que des joints soient installés pour étancher ces fuites. Ainsi fut fait aussitôt mais pas comme il le fallait ;les intempéries arrivant ,il faudra attendre qu'il y ait moins d'eau pour reprendre l'opération (la séquence est :SIAHE ►Véolia► sous -traitant) , donc probablement au début de l'été 2010.

Ce que nous souhaitons depuis toujours, c'est que la quantité d'eau qui devrait normalement couler dans la rivière soit retenue en amont du batardeau puis canalisée jusqu'en aval, quelque soit la position du batardeau .Nous ne le répèterons jamais assez .

Une source :

De très anciens documents montrent que l'Eygoutier prend naissance dans le marais de l'Estagnol . Il est certain que ce sont les eaux qui proviennent des « monts » Tourisse

et Paradis formant, quand on les regarde du nord vers le sud, un splendide entonnoir,qui alimentent l'Estagnol .

Dans la pente, une charmante petite source coule en permanence ,épargnée par l'urbanisation . A défaut d'avoir le débit suffisant pour alimenter vraiment l'Eygoutier, on peut admettre volontiers qu'elle constitue « la source de l'Eygoutier ».

Le Syndicat a décidé d'aménager très simplement (= à moindre coût) ce site pour marquer symboliquement l'origine de notre rivière favorite. Nous transmettrons au SIAHE les avis que nous pourrions recevoir à ce sujet .

La « DIG » : (pour l'entretien annuel de sécurité de l'Eygoutier)

On en parle depuis 2004 .Elle est toujours « à l'examen » des services de la DDEA (qui attendaient le renouvellement de la délibération du SIAHE)

Nous fondons tous nos espoirs sur ce type de décision :en effet, ce n'est que s'il y a Déclaration d'intérêt général » que l'Agence de l'eau peut financer des aides, entre autres possibilités, une partie du salaire d'un chargé de mission « Rivières » .

L'Estagnol :

Des photos aériennes des années 50 montrent que l'Estagnol était cultivé dans sa totalité, à l'époque .Cela expliquerait que les arbres dont certains existent encore aujourd'hui aient pu pousser et croître (ce qui aurait été impossible dans un étang).

Cette remarque toute historique n'atténue en aucune manière le scandale des détériorations récentes successives du site par l'installation d'une déchetterie, d'entreprises de dépôts de matériaux, de constructions en zone quasiment inondable et surtout les remblaiements /déblaiements tout récents .

Le film :

Ça avance enfin !

Après avoir eu un certain mal à préciser le scénario, les opérateurs progressent dans leurs prises de vues et leur montage.

Rappelons que nous sommes trois « maîtres d'ouvrages » dans l'affaire :le MART (mouvement d'actions pour la rade de Toulon et le littoral varois) la Fédération des Cîl de l'est toulonnais et notre association l'AIRE, avec une participation financière à 50% environ de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse .

Le support de ce film sera principalement un DVD largement distribué ,notamment dans les établissements de l'Éducation nationale à qui nous avons soumis au préalable le scénario .

COTISATION ANNUELLE 5 €

nom:

adresse:

☎ :

mail :

@

chèque ☐ espèces ☐ au trésorier Guy Grossemey, impasse San José, la Garde ou au siège
virement au CCP de l'AIRE 1562375 Y Marseille ☐

LES DEUX PAGES SUIVANTES VONT FAIRE LE POINT DU CONTRAT DE BAIE

EN CE QU'IL CONCERNE LE BASSIN VERSANT DE L'EYGOUTIER

D'abord, un rappel des origines du Contrat de Baie des rades de Toulon :

années 91 et 92 : les communes de Toulon, La Seyne, St Mandrier et Ollioules envisagent timidement de s'unir pour réaliser un Contrat de Baie. Elles y renoncent très vite, compte tenu de leurs divergences de point de vue.

année 96 : le Préfet du Var invite à deux reprises les quatre communes à s'entendre pour lancer le Contrat de Baie. L'entente n'est pas réalisée, c'est un échec.

5 mars 1997 : plusieurs associations riveraines de la rade de Toulon décident d'agir conjointement et fondent la Fédération MART pour relancer le Contrat de Baie "*qui était en rade....*" à partir d'un Dossier de propositions

mars-avril 1997 : la Préfecture du Var confie au Bureau d'Etude "TEN-CONSEIL" une mission d'étude combinant réflexion prospective et opérationnalité, dans le cadre du programme Objectif 2 et Life.

13 juin 1997 : la Fédération présente son dossier de Propositions aux différents partenaires impliqués par le Contrat de Baie. Le Dossier "MART" a été très apprécié.

été 97 : *conduite des entretiens entre les représentants du MART et les municipalités et autres collectivités*

9 septembre 97 : Réunion des collectivités territoriales, des 11 municipalités du bassin versant et des Chambres Consulaires varoises, organisée par la Fédération MART, afin d'obtenir leur engagement solidaire pour réaliser avec l'aide des pouvoirs publics et de l'Union Européenne, les études préliminaires indispensables pour parvenir à présenter un Contrat de baie dans les délais c'est à dire avant 1999--

Nous avons obtenu gain de cause sur l'essentiel :

→ Accord à l'unanimité des partenaires présents pour **en reprendre, dès à présent, l'Etude Préalable** au Contrat de Baie pour la rade de Toulon -*seule la commune de la CRAU était absente-*

→ Accord de la majorité des Collectivités, sur proposition de M. G. Vincent, Vice Président du S.I.A.T, pour **confier l'Etude Préalable au S.I.A.T. -Syndicat Intercommunal de l'Aire Toulonnaise-** constitué pour réaliser des Etudes au profit de 28 communes du littoral varois qui le composent. Le syndicat dispose d'une petite structure et d'un budget d'ordre de deux millions de Frcs.

C'est un succès indiscutable pour tout le monde. Nous nous sommes fédérés pour obtenir de nos collectivités la **Relance du Contrat de Baie**. Nous y sommes parvenus avec notamment le soutien actif, de
⇒ l'Etat - national et local-
⇒ la Région PACA - Commission Régionale de la Mer -
⇒ le Conseil Général du Var
⇒ la CCIV

Nous les remercions chaleureusement, en particulier M. Poggi, Président de la CCIV, qui s'est investi personnellement à nos côtés pour faire aboutir notre projet de relance.

MAIS..... *presque trois mois se sont écoulés, depuis que nous avons transmis " le relais " au S.I.A.T et depuis le 9 septembre nous attendons l'arme au pied.*

Extraits du numéro « zéro » de « MART MAGAZINE » de décembre 1997

Maintenant, venons en à fin 2009, échéance du « CDB n° 1 » 2002-2007, prolongé de 2 ans .

Même si à la fin de cette prolongation, il y a encore trop de projets qui n'ont pas été réalisés, **le Contrat de Baie de 2002 a néanmoins été rempli de manière très honorable .**

Rappelons qu'il s'agissait de 152 projets pour un montant global de 103 M€ à financer par l'État ,la Région, le Département, l'Agence de l'eau les 14 communes et les organismes intercommunaux.

On peut avancer un taux global d'exécution du contrat d'environ **80% .Ce taux est malheureusement loin d'être atteint pour le bassin versant de l'Eygoutier .**

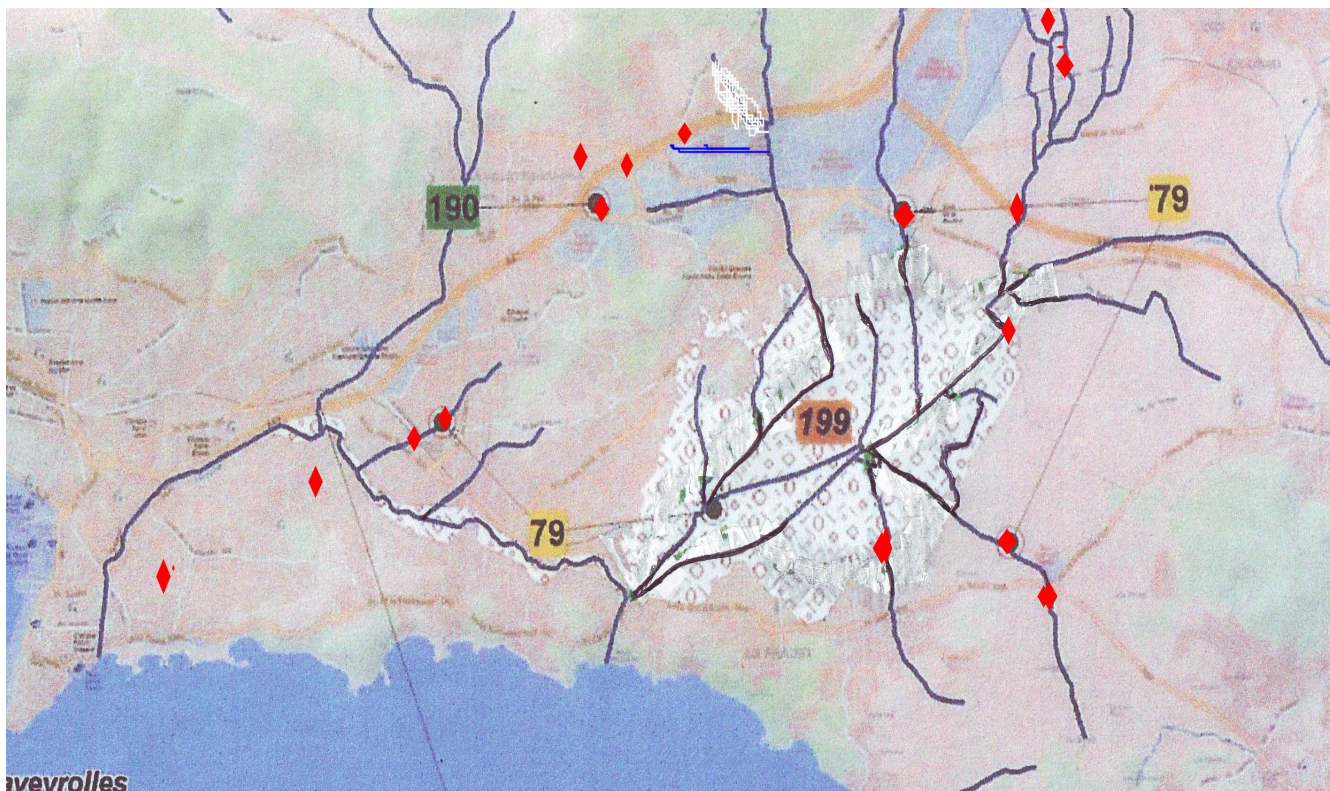
~

L'objectif du Contrat de baie étant **l'assainissement des eaux** des rades de Toulon , les projets concernant les bassins versants sont évidemment fondamentaux ; ils comportent trois volets : l'assainissement des eaux usées (des populations et des entreprises ,élimination des boues et déchets résiduels ,la protection contre les crues (inondations,entraînement des polluants et érosion) et enfin la préservation et l'entretien du milieu.

• **Le premier volet, assainissement des eaux usées**, est exécuté à **100%**, mis à part quelques extensions de réseau très localisées (ZAC Pierre Ronde Ste Musse, Magaud, le Plan de la Garde, pour ce qui concerne notre bassin versant).

• **L'écoulement des eaux pluviales ,crues, inondations :**

Pour gérer les écoulements des eaux et les crues il aurait été opportun de commencer par les études des réseaux pluviaux prévus dès 2003 par les fiches 22 (le Pradet) et 79 (la Garde) mentionnées sous l'appellation « **schémas directeurs d 'assainissement pluvial** » ; ces deux communes n'ont exécuté ces études qu'à **20 %** .



Ces « schémas » conditionnent ensuite chronologiquement le **choix des bassins de rétention qui incombe au SIAHE** (fiche 82).

Certains bassins sont **déjà construits** :

- petit bassin de Clairval à la Crau sur l'Eygoutier,(à peu près sous le « 79 » de la carte ci-dessus)
- le bassin du giratoire de la Bigue à la Valette
- bassin de l'aire de Castorama sur le Réganas à la Garde,(calibré pour inondations de retour trentenal)
- bassin sur l'Artaude au Pradet,
- le bassin amont et les bassins aval sur le Sainte-Musse à Toulon.

Des bassins prévus dans le **projet du SIAHE**, il manque encore :

- sur le Réganas un bassin amont à la Farlède,
- sur la Règue deux bassins un au Pradet,un à la Garde,
- sur le Lambert deux bassins amont à la Farlède ,un bassin au confluent avec l'Eygoutier à la Garde et un à la Crau
- trois autres bassins à la Valette et
- deux bassins à Toulon, l'un sous le stade de la Serinette, l'autre vers le boulevard de la Martille.

Le **contrat de baie**, lui, retient :

- pour la Garde « bassins de rétention et dépollution » (fiche 79) sans précision mais indiquée dès 2006 puis encore en 2010 comme « opération pas programmée pour l'instant »(sic),
- le bassin de la Bigue à la Valette déjà mentionné(fiche 190)
- instrumentalisation du bassin de Ste Musse (fiche 70) qui incombe à Toulon ; rappelons que les bassins de Ste Musse n'ont pas de système de décantation et dépollution convenables, ni en amont ni en aval ;rappelons aussi que leur fonctionnement n'était pas,fin 2009, encore satisfaisant et les habitants du quartier ,inondés. Considérons que cette fiche 70 doit couvrir toutes les opérations nécessaires pour remédier aux deux volets :inondation et pollution .

« Le bassin de rétention de Sainte-Musse est équipé d'un décanteur - dépollueur. L'objectif de cette étude est d'équiper cet aménagement d'appareils permettant d'évaluer son efficacité, au travers de la mesure des pollutions transportées et de celles piégées et de tenir compte de ces éléments dans le dimensionnement des futurs ouvrages du même type. » (citation de la fiche ,en date du 28 janvier 2002)

La **fiche 82**, « étude des bassins de rétention » ,vient d'être remise à l'**ordre du jour de la dernière commission des travaux du SIAHE, qui s'est réunie vendredi 5 février 2010** .

Étaient aussi aux programmes, pour les pollutions : les « caractérisations des apports fluviaux vers la baie » (fiche 96) exécutée par l'Université ; ainsi que -hors contrat de baie - une étude sur les rejets de l'Eygoutier en mer menée par Sogreah-Daragon pour le compte du SIAHE à partir de 2002.

Notons enfin qu'un recensement exhaustif des rejets polluants de toutes les PME et TPE de l'aire de TPM est en cours, qui devrait apporter beaucoup d'enseignements .

• **Préservation et entretien du milieu:**

Ce volet du Contrat de Baie comprend des opérations que l'AIRE considère plutôt comme relevant du domaine de la lutte contre les inondations : ce sont le **second tunnel de la Clue** (fiche 81), le traitement du tunnel de Lamalgue (fiche 84), l'inversion Suvé-Clue (fiche 83) [ces deux opérations faisant partie des scénarios pour Toulon mentionnés plus haut].

Nous n'y reviendrons donc pas ici .

Les quelques fiches suivantes correspondent réellement à notre objectif « **environnement des cours d'eau** » :

D'abord la fiche 124 : zone humide de la plaine de l'Eygoutier : « - *étudier la zone humide de la plaine de l'Eygoutier, des ruisseaux et des canaux du bassin versant, - cartographier la végétation naturelle et les zones d'activités et d'habitation,- recenser les sources potentielles de pollution, - proposer une politique de conservation et de protection des espaces naturels.* » , qui incombe à la Garde mais qui « n'est pas au programme,pour l'instant »(encore sic)

Cette fiche rejoint la fiche 199 « Site nature du plan de la Garde » qui sera une création du Conseil Général lequel rend compte à chaque occasion de son avancée (25% ; objectif final 2012 ~).

Outre ces préliminaires, il reste des projets qui n'avancent pas :

- l'« aménagement paysager du lit et des berges de l'Eygoutier » (fiche 125) , projet supprimé ; et pourtant nous avons contribué en 2002 à l'élaboration d'un projet d'aménagement des berges de l'Eygoutier le long du quai de l'Alma ; c'était un aménagement simple, cheminement piétonnier et cyclable, quelques arbres ; un projet qui a été classé « verticalement », peut-être parce qu'une ou deux copropriétés d'immeubles y ont fait valoir leurs commodités privées ; on a dit aussi que M.Falco voulait que ce projet soit inclus dans un projet d'ensemble ? Plus personne n'en parle aujourd'hui.

- un « chantier d'entretien « d'urgence » du Las et de l'Eygoutier » ; (pourquoi « d'urgence » ?) (fiche 222, priorité 1) incombant à Toulon ; toujours est-il que c'est 100% pour le Las et 0 % pour l'Eygoutier ; l'entretien du Las est probablement entièrement à reprendre après tout ce temps . Ces entretiens, qui pourraient être faits par des chantiers d'insertion lesquels sont demandeurs et peu coûteux, ne dépendent que de **Déclarations d'intérêt général à prendre par nos autorités ; il serait grand temps que « ça bouge », là aussi** . La fiche 220 « entretien des ...berges (TPM) est elle aussi soumise à DIG pour les cours d'eau .

- « valorisation des ripisylves des cours d'eau toulonnais », par Toulon (fiche 129) : supprimé .

- « poste de chargé de mission rivière Eygoutier » : on revient là encore aux DIG, qui conditionnent toute subvention par l'Agence de l'eau, laquelle pourrait couvrir 40% du salaire dudit chargé de mission : à bon entendre ... En plus le Conseil Général a un excellent service « Rivières » qui aurait pu être mis à contribution depuis longtemps.

~

En période de déficits budgétaires considérables, il devrait paraître évident aux décideurs que nous sommes enclins à mettre en balance les multiples investissements de complaisance (places , ronds-points paysagés à 1M€, coussins berlinois à 1500€ etc) et les travaux que nous attendons depuis plus de trente ans .

